

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

NOMINATIONS DE PERSONNEL SUPERIEUR

Lors de la 67ème Session du Conseil qui s'est tenue le 31 octobre 1980, il a été procédé à la nomination des membres suivants du Directoire:

M. Erwin GABATHULER

actuellement Chef de la Division de Physique expérimentale du CERN, Directeur de la Recherche pour 3 ans à partir du 1er janvier 1981.

Le Professeur Robert KLAPISCH

Directeur de la Recherche pour 3 ans à partir du 1er juillet 1981. Le Professeur Klapisch est actuellement Directeur de Recherches au CNRS français (Centre National de la Recherche Scientifique) et Directeur du Centre de Spectrométrie Nucléaire et de Spectrométrie de Masse, Laboratoire René Bernas à Paris.

M. Rudolf F. HEYN

Directeur de l'Administration pour 3 ans à partir du 1er février 1981. M. Heyn est à présent Directeur des Sciences physiques et biologiques au Ministère néerlandais de l'Education et de la Science à La Haye.

En juin dernier, le Conseil avait déjà nommé:

M. Giorgio BRIANTI en qualité de Directeur Technique pour 3 ans à partir du 1er janvier 1981.

M. Emilio PICASSO comme Chef du Projet LEP pour 3 ans, dès l'approbation du Projet LEP dont il a pris en charge la préparation depuis le 1er juillet 1980.

A dater du 1er janvier 1981, le Directoire comprendra donc les membres sus-mentionnés, ainsi que le Professeur H. Schopper, Directeur général, et le Professeur I. Mannelli, qui conserve ses fonctions de Directeur de la Recherche jusqu'à ce que le Professeur Klapisch prenne son poste en juillet 1981.

REUNION D'INFORMATION

Nous invitons les membres du personnel du CERN à une réunion d'information générale qui se tiendra dans l'amphithéâtre le MARDI 9 DECEMBRE 1980 à 15 heures.

A cette réunion, sera présentée l'évolution du CERN de 1970 à 1980. Un exposé sera également consacré aux activités de recherche du CERN et à l'avenir du Laboratoire. Il sera en outre brièvement rendu compte de l'état actuel des discussions en matière de pension. L'interprétation simultanée en français et anglais sera assurée

SENIOR STAFF APPOINTMENTS

At the 67th Session of Council held on 31 October 1980 at CERN, the following Directorate Members were appointed:

Dr. Erwin GABATHULER

at present Leader of CERN's Experimental Physics Division, as Director of Research for 3 years from 1 January 1981.

Professor Robert KLAPISCH

as Director of Research for 3 years, from 1 July 1981. Professor Klapisch is at present Directeur de Recherches at the French CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) and Director of the Centre de Spectrométrie Nucléaire et de Spectrométrie de Masse, Laboratoire René Bernas in Paris.

Dr. Rudolf F. HEYN

as Director of Administration, for 3 years, from 1 February 1981. Dr. Heyn is at present Director, Physical and Life Sciences, Ministry of Education and Science, The Hague, Netherlands.

In June of this year, the Council already appointed:

Dr. Giorgio BRIANTI, Technical Director for 3 years, from 1 January 1981.

Dr. Emilio PICASSO, LEP Project Leader for 3 years, as from the date of approval of the project; since 1 July 1980, Dr. Picasso has been in charge of its preparation.

As from 1 January 1981 the Directorate will therefore consist of the people mentioned above, together with the Director-General Professor H. Schopper and also Professor I. Mannelli, who remains as a Director of Research until Professor Klapisch takes up his appointment in July 1981.

INFORMATION MEETING

We would like to invite the members of the CERN personnel to an information meeting which will be held in the Auditorium on TUESDAY, 9 DECEMBER 1980 AT 15.00 hours.

First, the development of CERN over the years 1970 to 1980 will be presented at the meeting. Then a description will be given of the research activities of the Organization and of the future of the Laboratory. In addition a brief report will be given on the present state of the discussions on pension matters. Simultaneous translation

dans l'amphithéâtre; les exposés seront retransmis en circuit fermé de télévision, sans interprétation, dans la salle du Conseil et les amphithéâtres des ISR et du SPS.

Seuls les membres du personnel du CERN sont invités à cette réunion.

J.B. Adams
Directeur général
Exécutif

L. Van Hove
Directeur général
de la Recherche

GROUPE D'ETUDE DES EMPLOIS
ET TRAITEMENTS COMPARES

Après concertation avec la Commission exécutive, il a été créé un Groupe interne d'étude des emplois et traitements comparés, composé de G.R. Macleod (DD), R. Perin (ISR), R. Pittin (PS), J. Trembley (EF, Président), G. Ullmann (DG), G.R. Vanderhaeghe (EP), F. Wittgenstein (EF). Le Secrétariat sera assuré par N.F. Blackburne et Y. Pillier de la Division PE.

Le mandat actuel du Groupe est le suivant:

1. établir un cadre de référence pour la comparaison des emplois, rémunérations et conditions sociales du personnel du CERN avec celles existant à l'extérieur de notre Organisation;
2. inclure dans ces comparaisons les Organisations coordonnées.

Le Groupe a été invité à proposer toute modification de son mandat qu'il estimerait nécessaire et il lui a été demandé de présenter un rapport à la Commission exécutive en octobre 1981.

J.B. Adams
Directeur général
exécutif

L. Van Hove
Directeur général
de la Recherche

REINTEGRATION DANS LES REGIMES NATIONAUX DE SECURITE SOCIALE

Il est rappelé aux membres du personnel que les Groupes de Travail nationaux, créés en 1972 en vue de leur obtenir la possibilité de maintenir ou de renouveler l'affiliation aux régimes nationaux de sécurité sociale (et ainsi de bénéficier de prestations lors du retour dans leur pays d'origine) poursuivent leurs activités.

Selon chaque situation nationale, ces activités consistent à essayer de recueillir des renseignements sur les conditions actuelles ou nouvelles; interroger les autorités nationales sur l'interprétation des législations en faveur du personnel du CERN; éclairer l'Administration lors de la préparation, le cas échéant, d'accords entre le CERN et des Etats membres; organiser des séances d'information du personnel, par, quelquefois, des officiels des Etats membres; conseiller le personnel sur les problèmes individuels, sur demande.

will be available in French and English in the Auditorium and closed-circuit television transmission of the meeting, without interpretation, will be available in the Council Chamber, the ISR and SPS Auditoriums.

Only members of the CERN personnel are invited to this meeting.

J.B. Adams
Executive
Director-General

L. Van Hove
Research
Director-General

STUDY GROUP ON JOB
AND SALARY COMPARISONS

After consultation with the Executive Board an internal Study Group on Job and Salary Comparisons has been set up consisting of G.R. Macleod (DD), R. Perin (ISR), R. Pittin (PS), J. Trembley (EF, Chairman), G. Ullmann (DG), G.R. Vanderhaeghe (EP), F. Wittgenstein (EF). The Secretariat will be provided by N.F. Blackburne and Y. Pillier of PE Division.

The initial terms of reference of the Group are as follows:

1. to establish a frame of reference for the comparison of jobs, remunerations, and social conditions of the CERN staff with those existing outside our Organization;
2. to include in these comparisons the Coordinated Organizations.

The Group has been invited to suggest any changes it would feel necessary to its terms of reference and it has been requested to report to the Executive Board in October 1981.

J.B. Adams
Executive
Director-General

L. Van Hove
Research
Director-General

Les aspects principaux de la sécurité sociale auxquels les groupes continuent de s'attacher sont la retraite, l'assurance-maladie et l'assurance-chômage. Les situations sont certes différentes d'un pays à l'autre, mais grâce à leur persévérance, les groupes de travail concourent à d'importants développements.

Chaque groupe est constitué sur la base du volontariat et représenté par un coordinateur qui bénéficie de l'appui moral et administratif de l'Organisation pour entretenir des contacts avec les autorités nationales. La coordination des groupes nationaux est assurée par la Section des Affaires sociales, Division du Personnel et les principes directeurs en vue d'initiatives futures sont établis lors de réunions périodiques entre les coordinateurs, l'Administration et l'Association du personnel, sous la présidence du Chef de la Division du Personnel.

Tous les membres du personnel rencontrant des difficultés particulières en ce qui concerne leur réintégration dans leur régime national d'assurance vieillesse, maladie ou chômage, sont invités à consulter le coordinateur pour leur pays selon la liste ci-dessous :

Autriche	M. Koziol / PS
Belgique	O. Barbalat / PS
Danemark	U. Johnsen / PE
Allemagne	M. Hoefert / HS
France	J.-F. Barthélemy / PE

Gde-Bretagne	C. Forman / FI
Grèce	A. Cheretakis / PS
Italie	G. Azzoni / PS
Pays-Bas	F. Van Holten / DG
Norvège	B. Langeseth / EF
Espagne	J. Espinosa / FI
Suède	S. Sundell / EF
Suisse	C. Stahel / DG

Section des Affaires Sociales/
Tél. 4201

PROTECTION DES MEMBRES DES FAMILLES*

DES MEMBRES DU PERSONNEL** CONTRE LES

CONSEQUENCES ECONOMIQUES DE L'INAPTITUDE - RAPPEL

Dans le cadre des discussions du RESCO, des négociations ont été entreprises avec la compagnie d'assurances "Austria" en vue de l'introduction d'une protection des membres des familles des membres du personnel contre les conséquences économiques de l'inaptitude. Cette protection prévoit le paiement d'une rente d'inaptitude aux personnes qui ne reçoivent pas déjà une telle prestation d'une autre source et pour lesquelles tous les efforts de restaurer leur capacité de gain ont échoués. Les critères pour l'attribution de ces rentes sont ceux appliqués dans le cadre du plan d'assurance invalidité de la Confédération suisse, et la valeur des rentes correspond aux montants minimums dus dans ce même plan.

Cette assurance est entrée en vigueur le 1er juillet 1980 et, conformément au plan suisse, une année d'attente s'écoulera avant que les premières rentes ne deviennent payables.

Afin de préparer à temps la soumission des cas, les membres du personnel concernés ayant des membres de leur famille qui pourraient avoir droit aux rentes, sont invités à prendre contact avec le bureau de l' "Austria" au CERN. La Section des Affaires Sociales à la Division du Personnel (M. J. Cuthbert, tél. 4480) peut offrir conseils et assistance à ce propos.

Dans le cas particulier des enfants, la définition du bénéficiaire du nouvel Avenant à la Convention avec l' "Austria" est très proche de celle de l'Article R IV 1.15 b) 4 du Statut et Règlement du Personnel ("enfants handicapés de tout âge, incapables de subvenir à leurs besoins"). Les membres du personnel ayant un enfant répondant à l'une de ces définitions sont vivement encouragés à entrer en relation avec la Section des Affaires Sociales.

Le texte de l'Avenant à la Convention d'assurance-maladie entre le CERN et l' "Austria" introduisant cette protection peut être consulté auprès du bureau de l' "Austria" et auprès du secrétariat de chaque Division.

Les membres du personnel sont assurés que tout cas sera traité avec la discrétion appropriée.

J.-F. Barthélemy /
Division du Personnel - Tél. 2855

* comme définis aux Statut et Règlement du Personnel, Article R IV 1.15

** titulaires, personnel de laboratoire, boursiers, attachés totalement rémunérés, apprentis.

PROTECTION OF FAMILY MEMBERS* OF MEMBERS OF THE

PERSONNEL** AGAINST THE ECONOMIC CONSEQUENCES

OF UNSUITABILITY - REMINDER

Within the framework of the RESCO discussions, negotiations have taken place with the "Austria" insurance company which have resulted in the introduction of a scheme for the protection of family members of members of the personnel against the economic consequences of unsuitability. This scheme provides for the payment of monthly allowances to persons who do not already receive such allowances from other sources and for whom all efforts to restore their earning capability have been unsuccessful. The criteria for the award of these allowances are based on those applied in the Swiss state invalidity insurance scheme, and the value of the allowance corresponds to the minimum amount due under the Swiss scheme.

The new scheme has been brought into operation as from 1 July 1980 and, in conformity with the Swiss scheme, one year's waiting time will elapse before the first allowances become payable.

In order that cases can be prepared for submission in good time, members of the personnel having family members who may be eligible for the allowance are invited to contact the "Austria" office at CERN. The Social Work Section in Personnel Division (Mr. J. Cuthbert, tel. 4480) is available for advice and assistance in this connection.

In the case of children, the definition of a beneficiary according to the new amendment to the health insurance Agreement with "Austria" is very similar to the definition mentioned in the Staff Rules and Regulations, Article R IV 1.15 b) 4 ("handicapped children of any age, unable to support themselves"). Members of the personnel having children who correspond to one of these definitions are strongly advised to contact the Social Work Section.

Copies of the text of the amendment to the health insurance Agreement with "Austria" introducing this scheme are available for consultation in the "Austria" office and in Divisional Secretariat offices.

Members of the personnel are assured that all cases will be handled with appropriate discretion.

J.-F. Barthélemy /
Personnel Division - Tel. 2855

* as defined in the Staff Rules and Regulations, Article R IV 1.15

** staff members, laboratory staff, fellows, fully-paid associates, apprentices.